

**CORRIGE** de la fiche de QCM n°  
Thème: **ALCOOLISME**

1. **A, B et C.** Autant de synonymes pour caractériser la perte de la liberté de s'abstenir de consommer de l'alcool.
2. **A et B.** Deux verres par jour pour les femmes et trois verres par jour pour les hommes. Au-delà de ce seuil, la consommation est considérée comme à risque.
3. **B, A** (Ethanol), **C** (Alcootest).
4. **A.** Pour deux verres quotidiens, on parle de buveurs excessifs ; puis, à partir de trois, de buveurs dépendants.
5. **C.** On estime la teneur en alcool équivalente pour toutes les boissons alcoolisées, dans la mesure où vin, bière, digestif, apéritif ne sont pas servis dans des verres de même contenance.
6. **A.** Soit l'équivalent du crash de deux à trois boeings par semaine selon les hauteurs d'un rapport publié en mars 1999 à la demande de la Direction générale de la santé.
7. **B.** Cinq millions de personnes en France sont considérées comme des buveurs excessifs et deux millions comme des buveurs dépendants.
8. **C.** 22.3 litres en 1970 et 10.9 litres en 1999. Cependant la France devance en 1999 tous les pays du monde, à l'exception du Portugal et du Luxembourg (respectivement 11.3 et 11.2 litres).
9. **B.** Taxés à 19.6%, les vins et alcools ont rapporté un peu moins de 16 milliards de francs à l'Etat en 1999. Des chiffres sans aucune mesure avec le coût social de l'alcool estimé à environ 115 milliards de francs par an selon l'Office français des drogues et des toxicomanies.
10. **C.** 47% des 12-18 ans consommaient de l'alcool en 1991 contre 65% en 1995.
11. **A.** Leurs occasions de consommer l'alcool sont multipliées, surtout au niveau de la vie professionnelle et l'alcool est consommé en plus grande quantité.
12. **B.** D'après une enquête IPSOS- CNAMTS- CFES réalisée en septembre 1999, la pression sociale reste forte : 40% des français estiment qu'il est difficile de refuser de boire quand on est invité ; 21% considèrent difficile de créer une ambiance sans alcool et un buveur sur quatre déclare boire pour faire comme les autres.
13. **A.** Le dispositif de prévention des dépendances intègre tous les produits toxiques licites (alcool, tabac, médicaments) et illicites ( drogues).
14. **B.** Cette avitaminose peut entraîner des troubles neurologiques comme des polynévrites, des encéphalopathies et des troubles psychotiques proches de la démence.
15. **B.** Ce qui entraîne des troubles du rythme cardiaque.
16. **A, B, C.** Ainsi que des maladies de l'appareil digestif : hépatite alcoolique aiguë, cirrhose du foie, pancréatite chronique et aiguë. (Rapport KOPP remis en octobre 1999 à la mission interministérielle de la lutte contre la drogue et la toxicomanie).
17. **B.** Cette grille de dépistage de l'alcoolisme permet d'apprécier le niveau d'intoxication du patient.
18. **B.** Interdiction rappelée dans la loi Evin de 1991.
19. **A.** La loi Evin interdit de vendre des boissons alcooliques à emporter, entre 22 heures et 6 heures, dans les points de vente des carburants.
20. **C.** Ce taux équivaut à deux verres, quel que soit le types de boisson alcoolisée consommée.